

SOLVAC
Société anonyme
Rue des Champs Elysées 43
1050 Bruxelles
RPM Bruxelles 423.898.710

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE SOLVAC
tenue le mardi 12 mai 2020 à 14h30**

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus, les modalités de participation aux assemblées générales ont été adaptées conformément à l'Arrêté Royal du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de droit des sociétés dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Les actionnaires de la société anonyme Solvac, dont le siège social est établi rue des Champs Elysées 43 à 1050 Bruxelles, n'ont pas pu se réunir physiquement en Assemblée Générale Ordinaire du mardi 12 mai 2020, mais ont pu exercer leurs droits en votant par correspondance ou par procuration donnée à Monsieur Alex Dessalle désigné mandataire des actionnaires par le Conseil d'Administration.

L'assemblée s'est tenue à bureaux fermés au 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles.

La séance est ouverte à 14h30.

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 21 des statuts.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Eeman.

Monsieur Cédric Querton et Monsieur Tanguy du Monceau de Bergendal acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président constate que :

- les convocations contenant l'ordre du jour ont été insérées dans le « Moniteur belge », dans l'« Echo » et « De Tijd » du 10 avril 2020, les numéros justificatifs de ces publications sont mis à la disposition des scrutateurs ;
- les actionnaires ont été convoqués par lettre-missive ou par email en date du 10 avril 2020, de même que les Administrateurs et le Commissaire, suivant modèle mis à la disposition des scrutateurs. Les documents devant être mis à leur disposition leur ont été communiqués suivant les mêmes modalités, conformément à l'article 535 du Code des sociétés.

Les documents visés à l'article 7:128 §1^{er} alinéa 2 du Code des Sociétés et des Associations ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société en date du 10 avril 2020, et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour.

D'après la liste des présences signée par tous les membres de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 13.545.246 actions sur les 21.375.033 actions composant le capital social, soit 63,37 %.

Pour assister à l'Assemblée générale de ce jour, les actionnaires représentés se sont conformés aux dispositions de l'article 20 des statuts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2019, y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire

M. de Laguiche et M. Eeman rappellent les événements importants qui ont marqué l'année 2019 ainsi que les principales données de l'exercice.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2019 dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Dans ce document figure la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise 2019. Le Conseil a pris connaissance du rapport sans réserve du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice 2019.

Le Président constate que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2019 et du rapport du Commissaire.

Dans ces conditions, l'Assemblée renonce à entendre la lecture du rapport de gestion.

M. de Laguiche décrit brièvement l'activité du groupe Solvay en 2019 ainsi que la création du Fonds de Solidarité Solvay.

Le Président demande ensuite de lire les questions qui ont été envoyées par les actionnaires qui ont des observations à présenter ou des renseignements à demander. Il est répondu aux questions.

Eu égard à la large diffusion du rapport du Commissaire, il est également renoncé à la lecture de ce rapport.

2. Approbation du rapport de rémunération

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération, qui figure au point 7.7 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise. La rémunération des Administrateurs de la société se limite à l'octroi de jetons de présence. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire de Solvac de 2013, les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis 2014 par des jetons de présence de 2.000 EUR brut par séance pour chaque Administrateur et de 4.000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil.

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, avec une majorité de 99,975 % des voix.

3. Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, Rapport du Commissaire

Le point relatif aux comptes consolidés n'est pas destiné à faire l'objet d'un vote en Assemblée.

Les comptes consolidés de l'exercice 2019 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Le Président déclare la discussion close et invite l'Assemblée à passer à l'examen des résolutions à prendre.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende

L'Assemblée approuve les comptes annuels de Solvac arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi que l'affectation du bénéfice et le dividende de l'exercice, avec une majorité de 99,999 % des voix.

Le compte de résultats de l'exercice 2019 dégage un bénéfice net de 118.724.514 EUR. Le report à nouveau s'élève à 1.386.514.472 EUR.

Le montant du dividende brut à attribuer par action entièrement libérée est de 5,44 EUR.

Le second acompte payé le 27 décembre 2019 vaut solde de dividende.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2019

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 100 % des voix.

L'Assemblée donne ensuite décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 99,998 % des voix.

6. Conseil d'Administration – Renouvellement de mandats - Nomination

Le mandat de M. Jean-Pierre Delwart arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

- a) Il est proposé de réélire M. Jean-Pierre Delwart pour une période d'un an compte tenu de la limite d'âge tel que décrit dans la Charte de Gouvernance. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.

M. Jean-Pierre Delwart est réélu comme Administrateur avec une majorité de 99,967 % des voix.

Pour des raisons de convenances personnelles, M. Bruno Rolin ne souhaite pas poursuivre son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale

